

Formation après un changement

Mai 2026



Figure 1. Moteur équipé d'un capteur de vibrations.
Image générée à partir de la requête « Moteur équipé d'un capteur de vibrations » par OpenAI, ChatGPT, 2026.

Un site a mis en œuvre un projet visant à installer un système de surveillance des vibrations sur tous les principaux équipements rotatifs. Une fois le projet achevé, les données de vibration étaient suivies par un technicien. Un jour, la courbe de vibration d'un moteur présentait une ligne plate. Cela se produit rarement, même avec un équipement bien équilibré. Lors de l'investigation terrain, il a été constaté que le capteur de vibrations (flèche rouge) n'avait pas été installé sur le moteur. Lors du remplacement du moteur, les techniciens en charge de cette opération n'avaient pas conscience de la fonction de ce capteur et ne l'ont donc pas réinstallé sur le nouveau moteur.

Pourquoi cela s'est-il produit ? Nous ne le savons pas, mais plusieurs hypothèses sont possibles :

- La modification a pu être communiquée aux intervenants concernés, mais aucune formation n'a été dispensée sur l'impact de ce changement sur leurs tâches.
- La procédure de remplacement du moteur n'a peut-être pas été mise à jour afin d'inclure la dépose et la repose du capteur.
- Le sous-traitant qui a remplacé le moteur n'a pas reçu la procédure mise à jour intégrant l'installation du capteur.

Le saviez-vous ?

- Le changement est essentiel pour améliorer la sécurité et l'efficacité des procédés ; cependant, il doit toujours être mis en œuvre de manière à garantir qu'il ne crée pas de dangers nouveaux ou différents.
- Une gestion efficace du changement (MOC) nécessite une description technique du changement proposé, une évaluation, une analyse des dangers et des risques liés au changement, ainsi que l'approbation avant la mise en œuvre.
- Un changement ne peut être considéré comme complet que lorsque la documentation associée a été mise à jour, que le personnel concerné a été informé du changement et que les intervenants concernés ont été formés à l'utilisation des équipements et des procédures modifiés.
- Lorsque des sous-traitants assurent la maintenance ou l'exploitation de vos équipements, ils doivent également être informés, recevoir une formation adéquate et disposer de procédures précises.
- Certains changements ne concernent pas directement les procédés, comme la mise à jour du plan d'intervention d'urgence. Dans ce cas, de nombreuses personnes, y compris certaines hors site, doivent être informées, et elles peuvent avoir besoin de suivre une formation complémentaire.

Que pouvez-vous faire ?

- Lors des évaluations des risques liés au MOC, assurez-vous que l'équipement modifié sera correctement inspecté.
- Lors d'une formation sur une modification de procédé, il peut être nécessaire de vérifier sur le terrain l'équipement modifié afin de voir son installation réelle.
- Lorsque vous utilisez l'équipement après un changement, lisez attentivement la procédure et suivez-la. Si vous constatez un problème, prévenez votre supérieur. |

Les changements ne sont terminés qu'après la mise à jour des procédures et la formation du personnel !